



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités 2006-2007



Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne lors de sa séance plénière du 19 mars 2008.

IMPRESSUM

Publication :	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	
Rédaction	Béatrice Sermet-Nicolet Marcel Guélat Marc Roethlisberger	présidente vice-président secrétaire général
Photos	Journal du Jura Marcel Liengme Alain Sermet Marc Roethlisberger	secrétaire général
Mise en page	Aurélie Gouillon	secrétaire
Impression	Chancellerie de l'Etat de Berne	
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne	
Commande	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne Aurélie Gouillon Faubourg du Lac 45 Case postale 358 2501 Biel-Bienne info.caf@sta.be.ch	
Renseignements :	Marc Roethlisberger secrétaire général info.caf@sta.be.ch	

Impressum.....	2
1. Introduction.....	4
2. Composition et structure.....	6
a. Composition : liste des membres.....	6
b. Structure.....	8
3. Règlement interne.....	9
4. Secrétariat général.....	9
a. Procédure d'engagement du secrétaire général.....	9
b. Adjointe au secrétaire général.....	10
c. Augmentation du degré d'occupation du secrétaire général du CAF.....	10
5. Objectifs 2007.....	11
6. Communication.....	12
a. Concept de communication.....	12
b. Logo.....	12
c. Site internet.....	12
7. Exercice de la participation politique.....	14
a. Nomination de hauts fonctionnaires.....	14
b. Consultations.....	16
8. Délégation à la coordination scolaire (DECOO).....	17
a. Règlement interne, composition de la DECOO et séances.....	17
b. Dossiers traités.....	18
c. Dossiers en cours.....	20
9. Section des affaires culturelles (SAC).....	22
a. Règlement de la SAC.....	22
b. Dossiers traités : exercice du droit de participation politique dans le domaine culturel.....	23
c. Nominations.....	26
d. Interventions du CAF dans le domaine culturel : la Bibliothèque municipale de Bienne et le Théâtre d'expression française.....	27
e. Collaboration de la Section des affaires culturelles du CAF avec la Section Culture du Conseil du Jura bernois.....	29
f. Lignes directrices pour l'exercice de la participation politique du CAF dans le domaine culturel.....	30
g. Bilan.....	30
10. Collaboration avec le CJB.....	31
a. Règlement.....	31
b. Dossiers traités en commun.....	32
11. Collaboration avec le Forum du bilinguisme.....	33
12. Informations générales.....	35
13. Statistiques.....	36
14. Conclusion.....	36
15. Schlussbetrachtung.....	40
16. Annexes.....	43

1. INTRODUCTION

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a vu le jour en même temps que le Conseil du Jura bernois (CJB), soit en juin 2006. La création du CAF aux côtés du CJB a permis de faire un pas important sur le chemin parcouru par le Jura bernois. Par le passé, toute tentative de régler la question jurassienne s'est heurtée à la question biennoise. En effet, comment donner au Jura et au Jura bernois des attributs que les Biennois n'auraient pas. Et comment donner aux Romands de Bienne des avantages que les Alémaniques n'auraient pas ? Un conseil commun aux Romands de Bienne et au Jura bernois, qui aurait des compétences décisionnelles, aurait été inacceptable pour les deux parties. Il ne pourrait pas prendre de décision concernant la Ville de Bienne, et des Biennois ne pourraient pas participer à des décisions concernant le Jura bernois. La séparation en deux conseils a voulu résoudre cette incompatibilité.

Néanmoins, cette séparation ne doit pas être interprétée comme une volonté de division. Pour la région, pour notre district, l'enjeu est de taille. Il est donc particulièrement important qu'une solide collaboration s'établisse entre les deux conseils sans que ceux-ci ne se sentent restreints dans leurs modes de fonctionnement respectifs. En outre, le CAF doit veiller à ne pas faire abstraction de la réalité du district bilingue de Bienne et à en préserver la richesse. En effet, les deux cultures partenaires ne peuvent s'épanouir pleinement que dans une région dans laquelle elles ne se sentent pas isolées. Pour les Alémaniques, le Seeland, et plus loin, ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien canton, constituent une source de vitalité. Pour les Romands, le Jura bernois est une région partenaire, une région dont ils se sentent solidaires. Or, pour que les deux communautés linguistiques du district de Bienne se développent et s'épanouissent, trois conditions doivent être remplies :

- les membres de chaque communauté doivent avoir accès à l'information, à l'exercice de leurs droits civiques, à la formation et à la culture dans leur langue propre ;
- le développement et le rayonnement de chacune d'elles ne doivent pas se faire au détriment de l'autre ;
- l'ouverture à la culture partenaire doit être encouragée (apprentissage de la langue partenaire, traductions, rencontres culturelles, etc.).

La minorité de la population du district étant francophone, le maintien du bilinguisme passe donc inévitablement par le soutien que le CAF peut lui apporter¹. C'est dans ce but que le CAF s'est mis en place.

Dans un premier temps, les forces des membres du CAF, soutenus par la chancellerie cantonale, ont été absorbées par

- la rédaction de son règlement et sa mise en œuvre
- la création et la mise en place de ses organes internes
 - le Bureau
 - la Délégation à la coordination scolaire (DECOO)
 - la Section des affaires culturelles (SAC)
- la rédaction et la mise en œuvre du règlement commun de CJB et du CAF
- la recherche de locaux et l'installation du CAF dans la Maison du bilinguisme
- l'engagement du secrétaire général et de son adjointe
- l'élaboration d'un concept de communication
- l'élaboration des lignes directrices pour l'exercice de la participation politique dans le domaine de la culture.

¹ Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (LStP) du 13 septembre 2004, art. 1 : elle vise à promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et à renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle.

Il est important de préciser que, même si le cadre légal était donné, tout était à inventer, à expérimenter. Chacune et chacun partait à l'aventure, découvrant au fil des semaines, les satisfactions et les difficultés liées à une telle entreprise. Les membres du CAF n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à mettre sur pied un organe à même de répondre aux attentes et aux exigences du législateur et des autorités. A ce titre, il faut relever que le soutien de la chancellerie cantonale, notamment de Michel Schwob, vice-chancelier, et de Gérard Caussignac, son adjoint, ont été d'une grande efficacité. Sans l'apport de leurs compétences et de leur travail, le CAF n'aurait pas été à même d'entrer en fonction dans des délais aussi brefs. Qu'ils en soient donc chaleureusement remerciés !

Après dix-huit mois d'activité, le CAF est inscrit dans le paysage institutionnel de la région. Il n'en demeure pas moins qu'il doit encore préciser et affirmer son rôle. Il n'est, en effet, pas concevable que le temps et l'énergie consacrés par un tel organe à l'analyse de dossiers, à la rédaction des prises de position ainsi qu'à l'élaboration de propositions ne portent leurs fruits. Le CAF s'attachera donc, dans les mois à venir, à œuvrer de manière à être entendu par qui de droit.



2. COMPOSITION ET STRUCTURE

a. Composition : liste des membres

Le CAF est composé de quinze membres, désignés par le Conseil de ville de Bienne et l'assemblée communale d'Evilard. Il s'agit de :

Muriel Beck Kadima, juriste, Bienne (Les Verts)

Pierrette Berger-Hirschi, avocate, Bienne (PRR)

Ariane Bernasconi-Neuhaus, conseillère municipale, Bienne (PRR)

Monique Esseiva-Thalmann, conseillère de ville, Bienne (PDC)

Marcel Guélat, ancien secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Bienne (PDC)

Roland Gurtner, conseiller de ville, Bienne (hors parti)

René Haefely, conseiller de ville, Bienne (PSL)

Silvia Kubli Steidle, cheffe de communication, Bienne (PRR)

Marcel Liengme, ing. dipl. ETS/UTS, Evilard

Marlyse Merazzi, conseillère de ville, Bienne (PSR)

Pierre-Yves Moeschler, conseiller municipal et député, Bienne (PSR)

Daniel Nussbaumer, maire d'Evilard, Macolin

Béatrice Sermet-Nicolet, anciennement directrice du Gymnase de la rue des Alpes, Bienne (PSR)

Fatima Simon, conseillère de ville, Bienne (Les Verts)

Hans Stöckli, maire de Bienne et conseiller national, Bienne (SP)

Bienne a également été remplacé par René Haefely, conseiller de ville de Bienne.

Le CAF remercie chaleureusement Ernst Banzer et Patrick Calegari de leur fidèle participation aux séances et de leur engagement en faveur de la promotion du bilinguisme dans le district de Bienne. Leurs interventions ont incité le CAF à prendre conscience de son rôle et à faire preuve de vigilance.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la vie du CAF est organisée et gérée par un secrétaire général, Marc Roethlisberger. Il est secondé dans sa tâche par Aurélie Gouillon, également engagée au CJB.

Séance inaugurale du CAF du 14 juin 2006

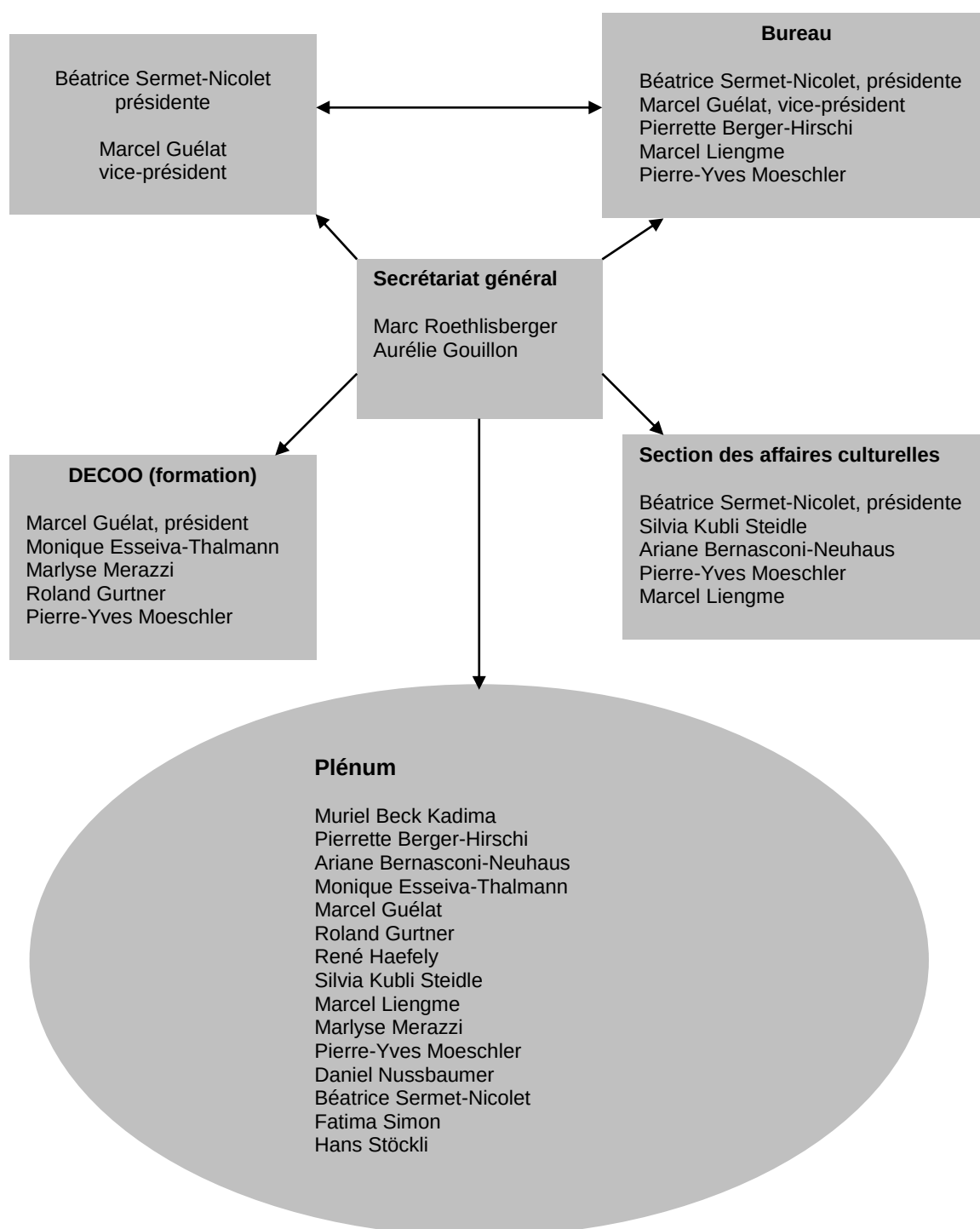


Séance inaugurale du CAF du 14 juin 2006

Debout de gauche à droite : Hans Stöckli, Ernst Banzer, Pierrette Berger-Hirschi, Ariane Bernasconi-Neuhaus, Marcel Liengme, Muriel Beck Kadima, Béatrice Sermet-Nicolet, Silvia Kubli Steidle, Roland Gurtner, Pierre-Yves Moeschler, Patrick Calegari

Assis de gauche à droite : Monique Esseiva-Thalmann, Marcel Guélat, Marlyse Merazzi, Fatima Simon

b. Structure



3. REGLEMENT INTERNE

Dès son entrée en fonction, le CAF s'est mis à la tâche. Il a élaboré et rédigé le Règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (RCAF)² comme l'exige la LStP. Ce règlement est entré en vigueur le 31 août 2006 légitimant ainsi l'organisation du CAF et son mode de fonctionnement. Il est divisé en 6 points :

1. Organisation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)
 - 1.1. Siège
 - 1.2. Bureau du CAF
 - 1.3. Compétence de la présidence et du Bureau
 - 1.4. Séances du CAF
 - 1.5. Sections et délégation du CAF
2. Rétribution des membres du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)
3. Accomplissement de tâches communales
4. Secrétariat général
5. Collaboration avec le Conseil du Jura bernois (CJB)
6. Disposition finale.



4. SECRETARIAT GENERAL

a. Procédure d'engagement du secrétaire général

Le poste de secrétaire général est inscrit dans la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne³ qui prévoit un engagement à 50%. Les tâches et le statut du secrétaire général sont précisés dans le Règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne⁴. L'entrée en fonction du CAF a été préparée par la chancellerie cantonale. Michel Schwob et Gérard Caussignac n'ont pas ménagé leurs efforts pour soutenir le CAF dans ses premiers pas. Gérard Caussignac a assumé la fonction de secrétaire général avec une compétence et une disponibilité sans égales jusqu'au moment de l'entrée en fonction de Marc Roethlisberger, soit du 14 juin au 31 décembre 2006. Il est resté ensuite à la disposition de Marc Roethlisberger afin de lui transmettre toutes les informations utiles ainsi que les dossiers en cours.

² www.caf-bienne.ch

³ LStP, art. 41

⁴ RCAF, art. 25 et 26

C'est en septembre 2006 que le CAF a mis le poste de secrétaire général au concours en publiant une annonce dans la presse francophone. **32 dossiers** de candidatures sont parvenus à la Chancellerie cantonale.

Le Bureau du CAF a été mandaté par le CAF lors de sa séance du 31 août 2006 pour procéder au dépouillement des dossiers de candidature, à la sélection des candidates et des candidats et pour mener les entretiens de sélection. Il a formé un groupe de nomination qui a mené les entretiens de sélection les 4 et 24 novembre 2006 composé de

- Ariane Bernasconi
- Monique Esseiva-Thalmann
- Pierre-Yves Moeschler
- Béatrice Sermet-Nicolet

Le comité de nomination a proposé une candidate et deux candidats à l'appréciation des membres du CAF qui ont porté leur choix sur la personne de Marc Roethlisberger le 30 novembre 2006.

Très rapidement, le besoin d'un adjoint ou d'une adjointe chargé-e des tâches administratives est apparu. En effet, les travaux administratifs se sont avérés relativement conséquents, notamment en raison de l'important volume de courrier. A sa demande, et d'entente avec le CJB, la chancellerie cantonale a accordé au CAF 20% de poste de secrétaire. Depuis le 1^{er} mai 2007, Aurélie Gouillon, également engagée au CJB, assume donc la fonction d'adjointe au secrétaire général, cela afin de le décharger.

c. Augmentation du degré d'occupation du secrétaire général du CAF

Lors de l'entretien d'évaluation du travail du secrétaire général du 23 octobre 2007, force a été de constater que le degré d'occupation prévu par la loi était trop faible. D'une part, les tâches administratives et de coordination entre les membres du CAF, du CJB et les partenaires occupent une place plus importante que prévue dans l'emploi du temps du secrétaire général. D'autre part, les tâches de représentation qui lui incombent ont été sous-estimées. De plus, le CAF sera vraisemblablement associé à des projets d'envergure dans les mois, voire les années à venir. La Chancellerie a donc répondu favorablement à la demande du CAF et accepté d'augmenter le degré d'occupation de Marc Roethlisberger de 50 à 70% dès le 1^{er} novembre 2007.

Le CAF lui sait gré d'avoir pris en compte les demandes que lui a soumises le CAF et d'y avoir répondu favorablement. Au courant de l'année 2008, le CAF analysera le degré d'occupation de 70% en regard du cahier des charges défini.

5. OBJECTIFS 2007

Pour l'année 2007, le CAF a défini les objectifs suivants :

- 1) Affirmer et consolider la position du CAF dans la région et au-delà.
- 2) Rédiger un concept de communication, comprenant notamment la création :
 - a) d'un logo
 - b) d'un site internet
 - c) d'un concept d'information pour sensibiliser les partis politiques de la région, l'Association Bienne-Seeland, la Conférence des maires et d'autres instances.
- 3) Renforcer les liens avec le CJB au niveau des présidences, des assemblées plénières, des secrétariats généraux, des bureaux, des sections et délégations.
- 4) Participer au processus de consultation concernant la conception de politique culturelle générale Bienne-Jura bernois.
- 5) Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans les écoles professionnelles.
- 6) Soutenir et promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne.
- 7) Etablir une collaboration active avec le Forum du bilinguisme pour la sauvegarde et le maintien du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.



6. COMMUNICATION

a. Concept de communication

Le CAF a décidé de se doter d'un concept de communication et il a rédigé un rapport à ce sujet durant le deuxième trimestre 2007. Celui-ci définit toutes les procédures à suivre lorsqu'une information doit être communiquée aux médias et au grand public. Il définit en particulier la procédure de validation des communiqués de presse du CAF et les personnes autorisées à s'exprimer à la presse en fonction des sujets abordés.

Il se base sur la Loi cantonale du 2 novembre 1993 sur l'information du public qui s'applique à l'ensemble de l'administration cantonale, ainsi qu'à celles des communes. Par conséquent, elle s'applique aussi au CAF. La communication du conseil s'inscrit donc dans le respect des dispositions de cette loi qui pose le principe de la transparence de l'information. Cela implique que tous les membres du CAF sont tenus de répondre aux sollicitations de tiers, y compris des médias, concernant les décisions et les déclarations ratifiées par le plénum.

Le devoir d'information peut toutefois être restreint s'il met en cause des intérêts privés ou publics prépondérants. Il est donc indispensable de trouver un équilibre quant à la quantité d'informations diffusées et le moment où celles-ci sont communiquées. Le concept de communication du CAF a clarifié les procédures et mis en place des outils afin de faire face à cet enjeu important.

b. Logo

Le CAF s'est associé au CJB afin de trouver une entreprise qui serait à même de lui livrer un site internet, un logo et une ligne graphique pour tous les documents utilisés par le conseil. La collaboration avec le CJB s'est révélé être une solution intéressante, car elle a permis une réflexion commune concernant le choix de l'entreprise, la sélection des logos et des lignes graphiques. L'élaboration des logos des deux conseils a pris fin durant le dernier trimestre 2007 et ceux-ci ont été présentés à la presse le 11 décembre 2007.

Bien que chaque conseil ait effectué une réflexion pour lui-même, les deux organes se sont concertés afin d'avoir un lien de parenté visible entre les deux logos choisis. Le CAF s'est montré très satisfait de sa ligne graphique et de son logo.

Le logo du CAF est de couleur bleue accompagné de touches de gris. La couleur bleue rappelle le lac de Bienne et les deux traits symbolisent les communautés romandes et germanophones qui vivent ensemble dans le district bilingue de Bienne. Les deux traits peuvent aussi représenter les deux communes du district, Bienne et Evilard.



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

c. Site internet

Le CAF s'est associé au CJB pour la recherche d'une entreprise qui lui offrait une solution complète, c'est-à-dire la livraison d'un logo, d'un site internet et d'une ligne graphique pour tous ses documents. Une douzaine d'entreprises régionales se sont montrées intéressées. Les secrétaires généraux ont soigneusement analysé les détails des offres pour faire une proposition aux deux conseils, qui ont finalement porté leur choix sur l'entreprise Pomzed, de Moutier, durant leur séance plénière commune du 28 mars 2007.

Ensuite, le projet a été divisé en deux phases :



Mise en place d'un site internet pour le grand public et la presse

Mise en place d'un intranet pour les membres du CAF

L'entreprise mandatée a sollicité le secrétaire général, Marc Roethlisberger, afin qu'il lui fournisse l'inventaire des besoins du conseil et qu'il définisse les principes d'organisation du site internet. Il lui a également remis un grand nombre d'informations destinées à y être introduites. Son adjointe, Aurélie Gouillon, l'a grandement appuyé dans cette tâche. La mise en place du site, effectuée en fin d'année 2007, a nécessité de nombreuses heures de travail, notamment des heures supplémentaires. Le site internet a été mis en ligne le 30 janvier 2008 à la grande satisfaction de tous.

La collaboration avec le CJB s'est révélée être une solution très efficace, car de nombreuses ressources ont pu être mises en commun. De plus, l'entreprise a offert un prix réduit de 85% par rapport aux tarifs appliqués pour de nombreuses prestations si elle recevait le mandat pour les deux conseils en même temps. En conclusion, ce projet mené en commun a permis une économie de temps et de ressources financières importante.



7. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE

a. Nomination de hauts fonctionnaires

Selon l'article 46, alinéa 1, lettre d de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne, le CAF peut participer à la nomination de hauts fonctionnaires de l'administration cantonale bernoise pour autant que la personne à nommer ait pour tâches principale de traiter à un niveau hiérarchique supérieur des affaires concernant le district bilingue de Bienne.

L'article 20, alinéa 3, lettre b, de l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne précise la liste des postes concernés⁵.

En 2006, le CAF a été sollicité pour la première fois par la Direction de l'instruction publique pour la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint ou d'une nouvelle secrétaire général adjointe de la Direction de l'instruction publique. Traditionnellement, le secrétaire général est germanophone et le secrétaire général adjoint est francophone. Ce poste-ci revêt donc une importance primordiale pour les francophones du canton de Berne. A la fin de la procédure de sélection, le CAF et le CJB ont été informés par le CE Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique, que Béatrice Chissalé avait été retenue. Il a ensuite proposé que son choix soit approuvé par les deux conseils. Par la suite, ces derniers ont effectivement approuvé la nomination, mais ont exprimé leur volonté d'être associés à la procédure plus tôt afin d'exercer une participation réelle dans le processus de sélection.

C'était la première fois que cette disposition légale était appliquée. Le 29 novembre 2006, le Conseil-exécutif a proposé aux deux conseils que, lors des consultations à venir, ils lui fassent part de leurs attentes quant au profil des futures candidates et futurs candidats et qu'un représentant de chacun d'eux soit associé à la phase finale de la sélection.

Le 26 mars 2007, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a proposé Roland Grundmann comme responsable du registre foncier de la région administrative du Seeland dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme de l'administration cantonale décentralisée au 1^{er} janvier 2010. En réalité, le Bureau d'arrondissement actuel du registre foncier Bienne-Nidau sera intégré dans la région administrative du registre foncier du Seeland en 2010, ce qui signifie que la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a adapté le cahier des charges d'un responsable déjà en place. Le CAF a donc accepté cette nomination tout en demandant des garanties de bilinguisme en ce qui concerne la personne retenue.

Durant le deuxième trimestre 2007, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a consulté le CAF pour lui proposer une participation à la nomination du futur directeur des Services psychiatriques du Jura bernois-Bienne-Seeland (SPJJB). Le CAF a désigné Pierrette Berger-Hirschi, membre du Bureau, pour le représenter dans la

⁵

- a vice-chancelier ou vice-chancelière de langue française,
- b secrétaire général ou secrétaire général adjoint ou secrétaire générale ou secrétaire générale adjointe de langue française de la Direction de l'instruction publique,
- c conservateur ou conservatrice du registre foncier de l'arrondissement II,
- d préposé ou préposée au registre du commerce de la région Jura bernois-Seeland ou suppléant ou suppléante du préposé ou de la préposée,
- e chef ou cheffe ou adjoint ou adjointe du chef ou de la cheffe de l'office des poursuites et des faillites de la région Jura bernois-Seeland,
- f directeur ou directrice des Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland (SPJJB).

commission de sélection. La procédure s'est déroulée de manière satisfaisante et l'avis de la représentante du CAF a été pris en compte. Toutefois, une réflexion sur un projet de réorganisation des services psychiatriques au niveau interjurassien a été lancée durant la même période et le CE Philippe Perrenoud, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, a décidé de prolonger le contrat du directeur ad intérim en place actuellement et de différer la nomination à l'année suivante. En effet, la mise en place d'une nouvelle structure interjurassienne dans ce domaine pourrait modifier sensiblement le profil recherché et le cahier des charges de la future directrice ou du futur directeur des Services psychiatriques du Jura bernois-Bienne-Seeland.

Le 14 juin 2007, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques a proposé Guido Müller comme chef de l'Office des poursuites et faillites de la région administrative du Seeland dans la perspective de la mise en œuvre de la réforme de l'administration cantonale décentralisée au 1^{er} janvier 2010. En réalité, Guido Müller était déjà responsable de l'Office des poursuites et faillites du Jura bernois et du Seeland à cette date et la dénomination de son poste a été adaptée à la nouvelle la région administrative du Seeland qui sera mise en place en 2010. Il n'y a donc pas eu de véritable processus de recrutement, mais essentiellement une réduction de la zone géographique d'activité du poste concerné au Seeland. Le CAF a donc accepté la nomination mentionnée en rappelant la nécessité de la maîtrise de français pour ce poste.

En 2006-2007, les offices de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) ont été réorganisés dans la partie francophone du canton. Un nouveau poste de responsable OSSM a été créé pour toute la région francophone du nord du canton. De ce fait, ce poste n'existait pas au moment de l'introduction de la LStP et il n'est pas mentionné dans la liste des hauts fonctionnaires de l'administration cantonale bernoise qui sont nommés avec la participation du CAF. Toutefois, il est clairement apparu que ce poste avait une grande importance pour les francophones du canton. Ainsi, la Direction de la police et des affaires militaires a accepté d'intégrer un membre du CAF et du CJB dans le comité de sélection. L'avis du représentant du CAF, Marcel Liengme, a été pris en compte et les procédures se sont déroulées à la grande satisfaction du conseil.

Durant le troisième trimestre 2007, la cheffe de la Section francophone des activités culturelles de l'Office de la culture a donné sa démission. Bien que ce poste ne figure pas dans la liste de l'article 20, alinéa 3, lettre b, de l'OSTP, il est évident qu'il revêt une importance primordiale pour les francophones du canton. Dans le cas de cette nomination, l'Office de la culture a pris l'initiative de consulter le CJB et non pas le CAF, en argumentant que les compétences des deux conseils étaient différentes quant à l'octroi des subsides à la culture. Le CAF a fait part de son mécontentement à l'Office de la culture en indiquant qu'il était important de respecter le principe de l'égalité de traitement entre les deux conseils.

Toutefois, suite aux nominations qui ont eu lieu dans la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, le CAF a constaté que les offices de cette direction n'étaient pas suffisamment informés de la lettre du Conseil-exécutif du 29 novembre 2006. Celle-ci stipule que le CAF fera part à qui de droit de ses attentes quant au profil des futures candidates ou futurs candidats et qu'une représentante ou un représentant du conseil sera associé-e à la phase finale de la sélection. Le CAF a demandé à la Chancellerie d'informer toutes les directions à ce sujet.

De plus, le CAF a constaté que des hauts fonctionnaires jouent un rôle important pour la région biennoise, mais ne figurent pas dans la liste des postes auxquels le CAF peut participer selon l'OSTP. Pour cette raison, le 23 novembre 2007, le CAF a adressé une lettre à la Direction de la police et des affaires militaires (POM) pour demander d'intégrer dans la loi une participation du CAF à la nomination des trois responsables suivants :

- 1) La directrice ou le directeur de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) pour la région Bienne-Jura bernois.
- 2) La ou le responsable de l'Office de l'état civil de l'arrondissement Bienne-Nidau.
- 3) La cheffe ou le chef de la police territoriale et de la police mobile du Seeland.

Malheureusement, la direction concernée a répondu le 21 décembre 2007 que les postes mentionnés ne sont pas spécifiques à la ville de Bienne et a estimé injustifié de conférer, lors de la nomination du chef ou de la cheffe ou de ses représentants de toute une région, des droits particuliers à une petite partie de cette même région.

Le 22 novembre 2007, la Direction de l'instruction publique annonçait au CAF que la secrétaire générale adjointe en poste, Béatrice Chissalé, avait donné sa démission. Par conséquent, le CAF a nommé Monique Esseiva-Thalmann pour le représenter au sein du comité de sélection chargé de désigner la personne qui sera proposée au CE Bernhard Pulver, puis au Conseil-exécutif pour succéder à Béatrice Chissalé. La procédure de sélection a commencé en février 2008.

b. Consultations

En décembre 2006, Jean-Pierre Jost, chargé de projet à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, a consulté le CAF pour la première fois dans le cadre projet « Regroupement et implantation de services de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires » pour la partie francophone du canton. Bien que le CAF ait suggéré une implantation d'un office regroupé à Bienne ou à Nidau, le site de La Neuveville a finalement été choisi, notamment en raison de la disponibilité de locaux adaptés.

En février 2007, le CAF a été consulté dans le cadre du projet de cantonalisation du contrôle des denrées alimentaires par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Le CAF a suggéré de mettre en place un service francophone de contrôleurs de denrées alimentaires dans la région biennoise. Finalement, le directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale a porté son choix sur le site de Tavannes.

En février 2007, le beco, qui fait partie de la Direction de l'économie publique, a consulté le CAF au sujet du regroupement des cours d'anglais et de français pour les chômeurs de tout le canton dans la ville de Berne. Le CAF et le CJB ont exprimé leur réserve par rapport à ce projet de centralisation. Un recours contre cette décision, déposé par une école de langue, a mis la procédure de consultation en veilleuse.

En mars 2007, le beco a une nouvelle fois consulté le CAF et le CJB sur un autre projet intitulé « Futur SST ». Ce dernier consiste à réorganiser le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le CAF a défendu le site de Nidau qui abrite un bureau des inspecteurs de la santé et du travail, dont une partie est francophone, et qui offre ses services aux entreprises de la ville de Bienne et du Jura bernois. Il a également proposé que les inspecteurs en contact avec les entreprises francophones soient de langue maternelle française. Le dossier est toujours ouvert.

En mai 2007, le CAF a été consulté au sujet de la réforme des cercles électoraux pour l'élection des députés au Grand conseil. Il s'est prononcé pour le maintien de la garantie de trois sièges réservés aux francophones dans le cercle électoral du Seeland. De plus, il a demandé un réexamen du mode de calcul du pourcentage de la population francophone du Seeland.

Le 31 mai, le CAF et le CJB se sont prononcés en faveur du projet ZEB « futur développement de l'infrastructure ferroviaire », projet qui vise à améliorer les communications ferroviaires entre Bienne et la Suisse romande et à maintenir un réseau régional jurassien efficace.

En septembre 2007, le CAF a également été consulté sur l'ordonnance concernant la mise en œuvre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Dans ce cadre, il a estimé que le canton devait veiller au maintien du bilinguisme dans la future conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland et qu'il devait prendre en charge les frais de traduction dans leur totalité, ce que les autorités cantonales ont accepté.

En octobre 2007, le CAF a été consulté au sujet du nouveau droit parlementaire. Il a soutenu le principe d'une représentation francophone minimale dans les trois commissions permanentes du Grand conseil.

En novembre 2007, le CAF s'est également prononcé en faveur de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions.

8. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE (DECOO)

a. Règlement interne, composition de la DECOO et séances

Le 31 août 2006 est entré en vigueur le Règlement du CAF dans lequel est définie la Délégation de la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO), sa composition et ses compétences générales.

Dès cette date, la DECOO pouvait se constituer et préparer son propre règlement⁶ entré en vigueur le 1^{er} février 2007. Ce règlement précise la composition de la DECOO, ses attributions, les droits et devoirs de la présidence et des membres, de même que l'organisation des séances.

Depuis sa constitution, la délégation se compose des membres du CAF suivants :

- Marcel Guélat, président
- Monique Esseiva-Thalmann, vice-présidente
- Roland Gurtner
- Marlyse Merazzi
- Pierre-Yves Moeschler

Par ailleurs, Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, est invitée aux séances de la DECOO, de même que Marc Roethlisberger, secrétaire général qui tient le procès-verbal.

l'article 23, 2ème alinéa, de la LStP stipule : « Pour les affaires de coordination scolaire romande et interjurassienne qui ressortissent à la Direction de l'instruction publique, la compétence de décision est attribuée au Conseil du Jura bernois et au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne conjointement. »

⁶ www.caf-bienne.ch

b. Dossiers traités

Durant les dix-huit premiers mois de son existence, le CAF et sa Délégation de la coordination scolaire ont traité de très nombreux dossiers. La plupart lui ont été soumis par la Direction de l'instruction publique, mais d'autres lui ont été proposés par des instances ou des personnes qui souhaitaient l'intervention du CAF. Quelques-uns leur ont été imposés par les circonstances de la politique scolaire locale et régionale. Les principaux sont énumérés ci-dessous.

Haute Ecole spécialisée de l'Arc jurassien (HE ARC)

Depuis 2006, la restructuration de la HE ARC est à l'ordre du jour. Dans le cadre du Comité stratégique de cette haute école, Bernhard Pulver, conseiller d'Etat bernois et Elisabeth Baume-Schneider, ministre jurassienne, ont d'emblée défendu l'option de l'implantation du site principal de l'institution à Neuchâtel, avec notamment une antenne importante à Saint-Imier, au siège de l'ancienne Ecole d'ingénieurs.

En accord avec le CJB, le CAF a soutenu sans réserve les choix de la Direction de l'instruction publique qui ont été finalement acceptés par le canton de Neuchâtel, tout récemment en janvier 2008, après deux années de discussion.

Dans ce dossier, il nous paraît évident que la détermination concertée des deux conseils CJB et CAF réunis a aidé le Conseiller d'Etat bernois dans ses démarches au sein du Comité stratégique et a finalement contribué à la solution acceptée par les partenaires neuchâtelois. Solution qui correspond à nos attentes.

Haute Ecole Pédagogique intercantonale des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Depuis quelques mois, il est aussi question de restructuration de la HEP-BEJUNE. Le CAF, soutenu par le CJB, a souligné sans tarder l'importance du site biennois de la HEP, insistant en particulier sur la position géographique centrale de Bienne dans l'Arc jurassien et sur la nécessité de conserver une formation tertiaire francophone dans le district bilingue. Aucun projet n'a encore vu le jour, mais les deux conseils suivent l'évolution de la situation avec beaucoup d'attention.

Centre professionnel du Jura bernois (CPJB)

La Direction de l'instruction publique a ouvert un chantier très important en 2007, la restructuration des Ecoles professionnelles du Jura bernois ; l'idée dominante étant de regrouper les écoles actuelles en une seule institution avec une direction centrale, tout en développant des centres de compétence consacrés à certaines professions sur les sites actuels.

Dans la conclusion du présent rapport consacrée à l'analyse des objectifs 2007, on peut lire que le CAF participe aux travaux de réorganisation projetés. En effet, estimant que les écoles professionnelles de Bienne ne pouvaient pas être laissées à l'écart de décisions concernant la formation des apprenants de toute la région francophone du canton, le CAF est intervenu deux fois auprès de la Direction de l'instruction publique afin d'être reconnu comme partenaire de la réforme en cours.

C'est ainsi que le CAF a obtenu que des délégués biennois soient intégrés dans le groupe de projet (André Zürcher, directeur du Centre professionnel artisanal et industriel de Bienne) et dans le groupe de pilotage (Béatrice Sermet, président du CAF et Ralf Hausmann, membre du Conseil de l'Ecole professionnelle commerciale – BFB). A fin 2007, les travaux

des deux groupes ont débuté. Les premières propositions concrètes pour de nouvelles structures seront connues probablement au printemps 2008.

Nouveau plan d'études romand (PER) dans le cadre de la Convention scolaire romande

L'harmonisation scolaire tant souhaitée par une grande majorité de la population suisse est en route. Au plan national, une convention de coordination est sur le point d'être soumise aux parlements cantonaux sous le nom d'Harmos.

Au niveau romand, la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) est chargée de la mise en pratique des directives de la Confédération. Dans ce contexte, elle a préparé une Convention scolaire reprenant les grandes lignes d'Harmos tout en les adoptant à la Suisse romande. Constatant que tout effort de coordination passait par l'élaboration d'un plan d'études commun de la scolarité obligatoire, elle a chargé une équipe intercantonale de rédiger un plan d'études romand. Ce grand projet est présidé par Christian Merkelbach, chef de la section francophone de la recherche de l'Instruction publique à Tramelan. Ce travail considérable réunissant des collaborateurs et des collaboratrices de tous les cantons francophones arrive à son terme.

Ces derniers mois, le CAF a été régulièrement tenu au courant de l'avancement des travaux. Il a pu donner son avis et, dans les mois qui viennent, il sera consulté sur le nouveau plan d'études conjointement avec le CJB. Tout récemment, il s'est prononcé sur la planification ou calendrier de la mise en œuvre du nouveau plan.

Association pour l'éducation sexuelle dans les écoles (APESE)

Dans le contexte du nouveau plan d'études romand, l'éducation sexuelle pourrait ne plus être confiée aux spécialistes de l'APESE. Ces derniers s'en sont inquiétés et ont fait part de leur souci à la section INS du CJB et à la DECOO du CAF. Ils ont également demandé qu'un véritable statut d'enseignants leur soit accordé lorsqu'ils interviennent dans les écoles. Insistant sur la nécessité d'une éducation sexuelle dispensée par des spécialistes formés et dotés d'un véritable statut, les deux conseils ont demandé à la Direction de l'instruction publique d'examiner la situation et de trouver une solution conforme aux souhaits de l'APESE.

AJIR, association « Aider les Jeunes à s'Impliquer pour se Réaliser »

Sous l'impulsion de quelques enseignants et avec le soutien de nombreuses personnalités de Bienne, AJIR a été constituée en 2007. Elle est présidée par Jacqueline Villars et son but principal est d'aider les jeunes francophones en difficulté dans la recherche de places d'apprentissage. L'association a préparé tout un dossier pour une demande de soutien adressée à l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) via la Direction de l'instruction publique (DIP). En outre, elle a demandé le soutien du CAF dans les démarches entreprises auprès des autorités concernées.

Le CAF a appuyé l'association sans réserve. A cet effet, il a adressé des lettres de recommandation à la Direction de l'instruction publique et à l'OFFT. Le résultat ne s'est pas fait trop attendre. La DIP a accordé un soutien financier à AJIR et l'OFFT s'est déclaré prêt à considérer les propositions d'AJIR comme projet pilote pour la ville de Bienne.

Divers dossiers traités avec la Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique (COFRA)

Dans toutes les affaires concernant la Direction de l'instruction publique (DIP), la COFRA est l'interlocutrice principale du CAF et du CJB. Elle est composée des cadres francophones de la Direction et est présidée par Béatrice Chissalé, secrétaire générale francophone.

La COFRA était donc présente à chaque séance commune de la section INS du CJB et de la DECOO. Dans ce cadre-là, les membres de la COFRA nous ont régulièrement informés des nombreuses affaires courantes de la DIP. D'importants dossiers ont été débattus ensemble, notamment ceux qui sont déjà cités ci-dessus : HE ARC, HEP-BEJUNE, CPJB et PER. Mais d'autres, bien sûr, ont fait l'objet de discussions nourries. Voici une liste des plus significatifs :

- Moyen d'enseignement d'histoire commun aux cantons de Berne francophone et du Jura,
- Budgets et crédits annuels pour les hautes écoles HE ARC et HEP-BEJUNE,
- Centre interjurassien BEJU pour les médias, les images et les technologies de l'information et de la communication dans les écoles (centre MITIC),
- Nouvelle grille horaire de la scolarité obligatoire,
- Révision de la Loi sur l'école obligatoire (LEO),
- Ordonnance sur les écoles moyennes (OEM),
- Haute école de théâtre de la Suisse romande (HETSR),
- Conventions BEJUNE sur les ecolages des étudiants fréquentant des écoles du secondaire II (gymnases et écoles professionnelles) dans un autre canton.

Autres dossiers

La DECOO s'est également prononcée sur le nouveau Règlement scolaire de la ville de Bienne et a participé, tout comme le CJB, à la désignation de la personne qui succédera à Béatrice Chissalé au Secrétariat général francophone de la Direction de l'instruction publique et à la présidence de la COFRA.

c. Dossiers en cours

Les dossiers énumérés ci-dessous seront encore à l'ordre du jour des séances de la DECOO et du CAF en 2008, comme ils l'ont été à plusieurs reprises en 2006 et en 2007.

- HE ARC : de nombreux travaux seront nécessaires pour réaliser l'implantation de la haute école à Neuchâtel et pour consolider le rôle du site de St-Imier. Le CAF suivra donc attentivement tous les développements de ce dossier.
- HEP-BEJUNE : les premières précisions concernant les projets du rectorat seront connus au mois de mars 2008. Tout reste donc encore ouvert pour le site biennois de la HEP.
- CPJB : les représentants du CAF et des écoles professionnelles de Bienne nous informeront régulièrement sur l'évolution des travaux. Le CAF interviendra dès qu'il le jugera nécessaire.
- Plan d'études romand PER : le CAF sera probablement appelé à se prononcer sur le projet définitif en 2008.
- APESE : le CAF s'intéressera à la réponse que donnera la DIP aux revendications de cette association.
- AJIR : nous continuerons de soutenir AJIR dans toutes ses démarches auprès de la DIP et de l'OFFT.

- Conventions BEJUNE sur les écolages des étudiants fréquentant des écoles du secondaire II (gymnases et écoles professionnelles) dans un autre canton : le projet de la DIP devrait nous être soumis en 2008.

Il faut encore noter, pour conclure, que plusieurs des affaires en cours seront traitées en séance commune de la DECOO avec la section INS du CJB ou même en plénières CAF-CJB. La Délégation de la coordination scolaire romande et interjurassienne du CAF aura donc encore du pain sur la planche ces prochains mois.



9. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

a. Règlement de la SAC

La Loi sur le statut particulier du Jura bernois (LStP articles 45, 46 et 47)⁷ et l'Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois (OStP)⁸ définissent les compétences, respectivement la participation politique du CAF dans le domaine culturel également.

L'art. 13 de la LStP :

1 précise en outre que Le Conseil du Jura bernois élabore sa conception de politique culturelle générale en collaboration avec l'Office de la culture et la Commission francophone chargée des Affaires culturelles générales.

2 Il tient compte de la politique culturelle définie pour l'ensemble du canton et consulte le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne. »

De plus, le Règlement du CAF de Bienne (RCAF)⁹ stipule à l'art. 1 : Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne constitue en son sein la Section des affaires culturelles qui compte de trois à cinq membres dont un du Bureau.

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) désignés par l'assemblée plénière sont les suivants :

- Béatrice Sermet-Nicolet, présidente
- Ariane Bernasconi-Neuhaus
- Silvia Kubli Steidle
- Marcel Liengme
- Pierre-Yves Moeschler

minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP) et vu l'article 13 du règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (RCAF) du 31 août 2006, s'est également doté d'un règlement¹⁰ qui doit permettre à sa Section des affaires culturelles de remplir ses fonctions en toute transparence et dans le cadre légal. Il règle notamment les points suivants : la composition, les attributions, la présidence de la SAC, les droits et devoirs de ses membres, ainsi que les modalités de fonctionnement.

⁷ Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP) du 13 septembre 2004

⁸ Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP) du 2 novembre 2005

⁹ Règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (RCAF) du 31 août 2006

¹⁰ Règlement de la Section des affaires culturelles du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (RSACCAF) du 1^{er} juin 2007

b. Dossiers traités : exercice du droit de participation politique dans le domaine culturel

Dans le domaine culturel, exercer sa participation politique consiste, pour le CAF, à s'exprimer quant à l'octroi de subventions par l'Office cantonal de la culture aux activités en relation avec la culture francophone du district bilingue de Bienne. De même, il se prononce au sujet des subventions prélevées sur le Fonds du sport attribuées aux activités sportives ainsi que sur les nominations de personnes représentant le district bilingue de Bienne dans différents organes. Le principe de « participation politique » implique également que le CAF formule, dans les domaines susmentionnés, des propositions à l'intention des autorités.

Depuis son entrée en fonction, le CAF a été régulièrement consulté par l'Office de la culture (OC), plus particulièrement par la Section francophone des activités culturelles (SfAC) au sujet de l'attribution de subventions pour le soutien de projets (bases légales : Loi sur l'encouragement à la culture (LEAC) et Loi sur les loteries (LL)). La plus grande partie du budget provient du Fonds de loterie Swisslos. Le soutien n'est accordé à un requérant que si la ville de Bienne lui accorde son soutien (principe de subsidiarité). Le CAF donne son préavis au sujet de projets qui touchent la partie francophone à partir de Fr. 0.-

Depuis août 2006, la SAC a traité les dossiers mentionnés ci-dessous, dossiers qui ont été présentés en séance plénière.



Subventions cantonales uniques accordées aux projets culturels et approuvées par le CAF

2006

	Expression artistique	Type de soutien
Subvention accordée au projet « L'année des Celtes 2007 » ou « Keltenjahr 2007 » (fouilles du site de La Tène ¹¹)	Exposition	Subvention unique*

2007

	Expression artistique	Type de soutien
Jonas Kocher, Bienne, reprise du projet interdisciplinaire au Centre Dürrenmatt	Projet pluridisciplinaire	Subvention unique
Festival du film français d'Helvétie, Bienne	Festival de cinéma	Subvention unique et garantie de couverture de déficit
Atelier Pantaris, Markus Christen, Bienne	Projet socio-culturel	Subvention unique et garantie de couverture de déficit
Association Swiss-Balkans, Jonas Kocher, Bienne	Musique improvisée	Subvention unique
Lucien Dubuis, Bienne – Tournée à New York et Philadelphia	Musique	Subvention unique
Journées photographiques de Bienne	Exposition	Subvention unique
Katarina Vogel, création et tournée internationale, Bienne	Danse	Subvention unique (arrêté du C.E.)
Atelier du geste, Paul Gerber, Bienne	Projet interculturel Nicaragua – Costa Rica	Subvention unique
Association Présence Bienne	Expo-galerie	Subvention unique
Orchestre symphonique des jeunes : spectacle musical et littéraire bilingue	Musique, théâtre	Subvention unique
Associations « Nouvelles création », Lutry « Musiques d'avenir »	Concerts à Bienne et à Moutier	Subvention unique
pak performances artistiques, La Chaux-de-Fonds, Festival Helvetissima, participation d'artistes biennois	musique	Subvention unique
Ministère de la culture	Forum de politique culturelle	Subvention unique
AEPOL Association pour l'édition et la promotion d'œuvres littéraires : Renfer, Marsaux et Francillon ¹²	Publication d'œuvres littéraires	Subvention unique en 2007
Théâtre la Grenouille, spectacle bilingue	Théâtre	Subvention unique
Théâtre Obrini, Bienne	Théâtre, danse et musique	Subvention unique
Théâtristan, Antigone, tournée en Belgique	Théâtre	Subvention unique
Editions L'Age d'Homme, publication de F. Zeller, Bienne	Littérature	Subvention unique
Théâtre populaire romand, Phèdre, tournée	Théâtre	Subvention unique

¹¹ La proposition de soutien à l'exposition émane du CAF

¹² Le projet est soutenu en commun avec le CJB. Cette proposition de soutien émane du CAF.

Subventions cantonales annuelles accordées aux institutions du district bilingue de Bienne et approuvées par le CAF

	Expression artistique
Société suisse de pédagogie musicale	Musique
Académie d'été Bienne	Musique
Festival international de jeunes organistes Bienne	Musique
Fondation Robert Walser	Littérature
L'Oreille-Art / Chanson française	Musique
Société des Beaux-Arts, Bienne	Arts visuels
Théâtre pour enfants A propos	Théâtre
Pod'Ring Bienne	Musique
Cours d'orchestre USDAM, Bienne	Musique
SOB / OGB concerts invités, musique de chambre	Musique
Filmpodium, Bienne	Cinéma
Photoforum, Bienne	Arts visuels
2500 Kultur-Culture (Kulturtäter)	Théâtre, chansons et danse
Musée Schwab	Histoire et culture
Fondation du théâtre d'expression française	Théâtre
Fondation Charles Neuhaus	Histoire et culture
Centre Pasqu'art, Bienne	Arts visuels
Bibliothèque de la ville de Bienne	Littérature et culture
SOB/OGB Bienne	Musique
Fondation Nouveau théâtre associé Bienne	Théâtre et opéra



Nouvelles subventions annuelles approuvées par le CAF

	Expression artistique
Société philharmonique de Bienne	Musique
Filmpodium Bienne (augmentation dès 2009)	Cinéma
Théâtre La Grenouille	Théâtre bilingue
Journées photographiques	Arts visuels
FFFH	Cinéma

Subventions cantonales annuelles accordées aux institutions du district bilingue de Bienne et approuvées par le CAF pour l'année 2008 (budget)

	Expression artistique
Société suisse de pédagogie musicale	Musique
Académie d'été Bienne	Musique
Fondation Robert Walser	Littérature
Société des Beaux-Arts, Bienne	Arts visuels
Théâtre pour enfants A propos	Théâtre
Pod'Ring Bienne	Musique
Cours d'orchestre USDAM, Bienne	Musique
Filmpodium, Bienne	Cinéma
Photoforum, Bienne	Arts visuels
2500 Kultur-Culture (Kulturtäter)	Théâtre, chansons et danse
Musée Schwab	Histoire et culture
Fondation du théâtre d'expression française	Théâtre
Fondation Charles Neuhaus	Histoire et culture
Centre Pasqu'art, Bienne	Arts visuels
Bibliothèque de la ville de Bienne	Littérature et culture
SOB/OGB Bienne	Musique
Fondation Nouveau théâtre associé Bienne	Théâtre et opéra
Théâtre La Grenouille	Théâtre bilingue
Journées photographiques	Arts visuels
FFFH	Cinéma

c. Nominations

Le CAF a été consulté au sujet des nominations suivantes pour lesquelles il a donné un préavis favorable :

- Françoise Tschanz, Musée Neuhaus, Bienne
- Verena Lafargue, Centre Pasquart, Bienne
- Anne-Catherine Sutermeister, renouvellement de la fonction de représentante du canton au sein du Conseil de fondation de la Société d'orchestre de Bienne (SOB)
- Anne-Catherine Sutermeister, renouvellement de la fonction de représentante du canton au sein du Conseil de fondation Nouveau théâtre associé, Bienne



d. Interventions du CAF dans le domaine culturel : la Bibliothèque municipale de Bienne et le Théâtre d'expression française

Durant l'année 2007, le CAF n'a pas ménagé ses efforts afin de soutenir la Ville de Bienne dans ses démarches auprès de la Direction de l'instruction publique concernant

- l'octroi d'une adaptation des subventions au renchérissement selon l'index national des prix à la consommation, soit 3,6% sur quatre ans ;
- l'augmentation de la subvention annuelle du Nouveau théâtre associé ;
- l'adaptation de la subvention de la Bibliothèque municipale (prise en compte de l'augmentation du loyer) ;
- l'augmentation de la subvention de la Société d'orchestre, qui fait suite à son refinancement ;
- et plus particulièrement l'augmentation de la subvention de la Fondation du théâtre d'expression française (FTEF).

L'article 46, alinéa 1¹³, lettre b de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP) accorde au CAF le droit de participation politique sur les affaires relatives à l'octroi de subventions cantonales aux

¹³ Art.46 1 La participation politique exercée par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne porte
a sur les affaires énoncées à l'article 31, lettres a à f, pour autant qu'elles concernent spécifiquement la population francophone du district bilingue de Bienne;

b sur les affaires relatives à l'octroi de subventions cantonales aux activités culturelles se déroulant dans le district bilingue de Bienne;

c sur les affaires relatives à l'octroi de subventions cantonales prélevées sur le Fonds de loterie, sur le Fonds pour les actions culturelles ou sur le Fonds du sport, pour autant qu'elles concernent le district bilingue de Bienne;

d sur les décisions de nomination au sens de l'article 31, lettre g, pour autant que la personne à nommer ait pour tâche principale de traiter à un niveau hiérarchique supérieur des affaires concernant le district bilingue de Bienne;

e sur les nominations de personnes provenant du district bilingue chargées de représenter le canton dans les organes énoncés à l'article 26, lettres a, b, f et g.

activités culturelles se déroulant dans le district bilingue de Bienne. A ce titre, le CAF a exprimé son avis sur le rapport de la Direction de l'instruction publique au Conseil-exécutif, daté du 4 avril 2007 et concernant le crédit-cadre assurant le financement des 7 institutions culturelles de la Conférence culturelle biennoise.

Le CAF s'est félicité des options prises par la Ville de Bienne en matière de politique culturelle. Celles-ci ont été confirmées par le Conseil de Ville le 19 avril 2007 et par l'assemblée de la Conférence culturelle régionale le 13 mars 2007, à l'attention des organes compétents des 47 communes membres. La loi sur l'encouragement des activités culturelles et l'Ordonnance sur la Conférence culturelle biennoise confient en effet à la CCR un rôle déterminant. Le CAF a constaté avec satisfaction que les options prises ont été approuvées par la CCRB et qu'elles ont ensuite obtenu l'aval de la majorité qualifiée des communes, comme l'exige la LEAC.

Concernant les questions relatives à la Bibliothèque de Bienne, le CAF a approuvé la proposition de la Direction de l'instruction publique. Il a cependant exprimé l'avis que cette dernière ne peut pas être simplement comparée aux bibliothèques des grandes communes du Jura bernois et qu'elle a un rôle spécifique à jouer, du fait de la présence, à Bienne, des écoles du degré secondaire II en particulier. Cette discussion pourrait être reprise dans un avenir à déterminer.

S'agissant de la Fondation du théâtre d'expression française (FTEF), le CAF a approuvé la prise de position de l'assemblée de la CCRB, qui prévoit non seulement l'augmentation de la subvention à disposition des spectacles en langue française à Bienne, mais aussi le changement de la clef de répartition de la charge financière. La part cantonale devrait ainsi passer à 40%, alors que la Ville de Bienne en assumerait le 50%, contre 70% aujourd'hui. Le CAF a regretté le refus de la Direction de l'instruction publique de modifier cette clef de répartition pour les quatre années à venir. A ce sujet, il a formulé les remarques suivantes à l'intention de la Direction de l'instruction publique:

- La mission de la FTEF concerne le public francophone de Bienne, du Seeland, du Jura bernois, voire du Canton de Jura. La mise sur pied d'une saison de spectacles professionnels constitue une mission particulière, unique dans la région.
- Le montant total destiné aux spectacles en langue française, dans l'espace francophone tout entier, est largement inférieur à ce que reçoit le Théâtre Bienne-Soleure, s'agissant du théâtre parlé uniquement. Le théâtre lyrique n'est pas pris en compte dans cette réflexion. Toutefois, en ne prenant en considération que les frais générés par le théâtre parlé, on constate une criante inégalité de traitement entre le public germanophone et le public francophone.
- Il ne fait pas de doute que la FTEF joue pour le public francophone de toute la région, un rôle comparable à celui joué par le Théâtre Bienne-Soleure, s'agissant de l'accès du public à des spectacles de haute qualité. Mais on ne saurait reprocher à la FTEF d'organiser une saison de théâtre d'accueil, car ses moyens sont totalement insuffisants.
- La mise en valeur de la salle du théâtre Palace ne saurait laisser le canton de Berne indifférent, puisqu'il l'a financée dans une proportion importante et qu'elle est restée sous-utilisée.
- La volonté municipale biennoise de renforcer les instruments de la culture en langue française à Bienne fait suite à l'élaboration d'un concept complet de promotion du bilinguisme, parallèle à la mise sur pied du statut du district bilingue de Bienne.

e. Collaboration de la Section des affaires culturelles du CAF avec la Section Culture du Conseil du Jura bernois

La section des affaires culturelles du CAF et la section Culture du CJB se sont réunies à plusieurs reprises dans le but de préparer le concept culturel du CJB, comme l'exige la LStP¹⁴, réunions qui ont porté leurs fruits puisque le document du CJB exprime clairement sa volonté de créer des ponts culturels entre le district bilingue de Bienne et le Jura bernois. Le CAF a apprécié cette collaboration et se réjouit particulièrement de voir la ville de Bienne figurer en bonne place dans le Concept culturel du Conseil du Jura bernois¹⁵. Il salue également la mention suivante : *« La ville de Bienne est un pôle culturel important pour le public et les artistes du Jura bernois. Sa plus récente institution culturelle d'envergure, la Fondation du théâtre d'expression française (FTEF), est un aimant pour les amatrices et les amateurs de théâtre provenant du Jura bernois alors qu'elle jouit d'un soutien cantonal mineur.*

Le soutien du Conseil du Jura bernois à cette institution est nécessaire et doit montrer son attachement fondamental à la culture francophone à Bienne. Le soutien à d'autres aspects de la culture francophone biennoise devra être examiné dans le cadre d'une augmentation progressive du budget culturel alloué au Conseil du Jura bernois. La collaboration et la consultation réciproque doivent être approfondies avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne pour le soutien aux activités communes à Bienne et au Jura bernois, spécialement dans l'attribution des fonds de loterie destinés aux actions culturelles. »¹⁶



¹⁴ LStP, article 22

¹⁵ Concept culturel du Conseil du Jura bernois, p. 9

¹⁶ Concept culturel du Conseil du Jura bernois, p. 25

f. Lignes directrices pour l'exercice de la participation politique du CAF dans le domaine culturel

Le CAF a élaboré un document afin de se donner des lignes directrices pour l'exercice de sa participation politique dans le domaine culturel. Il vise à préciser le rôle que le CAF entend jouer pour renforcer la situation de la population francophone dans le district bilingue de Bienne et favoriser l'épanouissement et le rayonnement de la culture francophone.

Dans cette perspective, le CAF définit ce qu'il entend par « bilinguisme » (cf. art. 1, al. 2 de la LStP) et détermine les accents qu'il souhaite donner à son action. Il s'agit des domaines suivants : les arts de la scène francophone, l'édition, la réalisation et la diffusion des créations artistiques francophones, la traduction, l'art cinématographique, les manifestations culturelles favorisant le bilinguisme, les échanges entre cultures, les médias, la représentation francophone au sein des organes cantonaux et la collaboration avec le Conseil du Jura bernois et le Forum du bilinguisme. Le CAF s'engage à respecter les principes fixés dans ce document dans l'exercice de sa participation politique.

g. Bilan

Propositions exprimées par le Conseil des affaires francophones

C'est avec satisfaction que le CAF constate que les deux propositions de soutien qu'il a adressées à l'Office de la culture du canton de Berne ont été acceptées. Il s'agit

- du soutien au projet « L'année des Celtes 2007 » ou « Keltenjahr 2007 »
- du soutien au projet AEPOL « Association pour l'édition et la promotion d'œuvres littéraires » : publication des œuvres de Renfer, Marsaux et Francillon.

Il se réjouit également que son plaidoyer en faveur du Festival du film français d'Helvétie ait rencontré un écho favorable, puisqu'une subvention annuelle a été octroyée à cette manifestation. Il salue également la pérennisation des subsides accordés aux Journées photographiques et au Théâtre de la Grenouille.

Fondation du théâtre d'expression française (FTEF)

Le CAF a pris connaissance avec satisfaction du projet de Stratégie culturelle pour le canton de Berne mis en consultation au début de 2008 et plus particulièrement de la proposition d'augmenter la clef de répartition des subventions accordées à La Fondation du théâtre d'expression française de 20% à 40%.

La Section des affaires culturelles du CAF est heureuse de constater qu'une grande partie de ses efforts a porté ses fruits. Elle souhaite que les lignes directrices qu'elle a élaborées afin de préciser son rôle et ses moyens d'action contribueront efficacement au renforcement du bilinguisme dans la région. Le CAF entend notamment intervenir de manière plus appuyée encore auprès de ses partenaires afin que les objectifs culturels visés puissent être réalisés, à savoir un renforcement de l'offre culturelle francophone dans le district bilingue de Bienne. Il souhaite ainsi resserrer les liens entre les différentes parties de la région et développer la coopération interjurassienne.

10. COLLABORATION AVEC LE CJB

a. Règlement commun

L'art 25 de la LStP stipule que « le CJB et le CAF édictent un règlement commun qui régit leurs relations et leur collaboration ». Le 25 octobre 2007, une séance commune du CAF et du CJB donne naissance à un projet de règlement commun à Bienne, dans la salle polyvalente de la Bibliothèque municipale. En janvier 2007, le vice-président du CAF, Marcel Guélat, a préparé une proposition destinée au groupe de rédaction qui se composait de lui-même, du secrétaire général du CAF, Marc Roethlisberger, du président du CJB, Jean-Jacques Schumacher et du secrétaire général du CJB, Fabian Greub.

Au cours de sa séance plénière du 7 février, le CAF a effectué une première lecture du règlement commun. Ensuite, les sections « Instruction publique » et « Culture » des deux conseils ont analysé les articles qui les concernaient. Au début du mois de mars, la Chancellerie a été invitée à donner son avis sur le projet.

Le 28 mars 2007, une deuxième lecture du règlement commun a eu lieu au cours de la séance commune des deux conseils qui s'est tenue à La Neuveville. Les deux conseils ont approuvé le règlement commun à l'unanimité.

Les points forts du règlement commun sont les suivants :

- 1) Chaque année, les deux conseils se fixent un ou plusieurs objectifs communs
- 2) Les séances plénières communes aux deux conseils et les séances communes des sections « Instruction publique », respectivement « Délégation à la coordination scolaire (DECOO) » et « Culture », respectivement « Affaires culturelles (SAC) » du CJB et du CAF ont lieu au moins une fois par année.
- 3) Les président-e-s, les secrétaires généraux et les Bureaux des deux conseils collaborent de manière régulière afin de traiter les sujets communs aux deux conseils.
- 4) La collaboration entre les deux conseils s'effectue selon quatre axes :
 - a) les décisions conjointes
 - b) les consultations d'un conseil par l'autre
 - c) les participations politiques sur les sujets communs
 - d) les autres domaines de compétences.

b. Dossiers traités en commun

Un grand nombre de dossiers ont été traités conjointement dans le cadre des nominations de hauts fonctionnaires et des consultations. Les dossiers communs concernant ces thèmes, sont mentionnés aux chapitres « Nominations de hauts fonctionnaires »¹⁷ et « Consultations »¹⁸. Les dossiers traités en commun dans les sections « Instruction publique » et « DECOO » ainsi que « Culture » et « SAC » sont présentés dans les chapitres des sections mentionnées¹⁹. De même, le chapitre « Site Internet »²⁰ fait état de l'excellente collaboration entre les deux conseils. Seules les affaires communes n'entrant pas des les catégories précédemment citées ont été mentionnées dans ce chapitre.

En avril 2007, suite à l'interpellation du CAF et du CJB par la commune de Moutier, le CAF apporte son soutien à une démarche du CJB visant à soutenir le Tour de Romandie au nom du canton de Berne, aux côtés des autres cantons romands, et d'y participer financièrement.

En juin 2007, le CAF a proposé une séance à la Conférence des maires du Jura bernois et de la Bienne romande (CMJB). La rencontre a eu lieu le 25 octobre 2007 à la Maison Bloesch à Bienne et un groupe de réflexion a été mis sur pied dans le cadre de la mise en place d'une future conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland. Le CAF a nommé Silvia Kubli Steidle pour représenter le CAF dans le groupe de réflexion. Ce dernier a été créé dans le but est de faire l'état des lieux de la collaboration entre le CJB, le CAF et la Conférence des maires et de proposer des pistes pour l'avenir.

Le 20 août 2007, le CAF a félicité Jean-Michel Blanchard pour son élection à la fonction de président du Conseil du Jura bernois.

Le 26 septembre 2007, le CJB adopte ses objectifs 2008 pour chaque section en séance plénière et propose au CAF un certain nombre d'objectifs communs. Après avoir pris connaissance des propositions du CJB, le CAF soumet trois objectifs commun pour les deux conseils, un concernant le soutien commun au site de la HE-ARC à Saint-Imier, un autre sur le financement commun de projets culturels et un troisième sur la promotion du bilinguisme dans le canton de Berne, en particulier dans l'administration cantonale.



¹⁷ Chap. 7a

¹⁸ Chap. 7b

¹⁹ Chap. 8 et 9

²⁰ Chap. 6c

Le 6 novembre 2007, le comité de la Société de Radiodiffusion et télévision du canton de Berne SRT-BE s'est plaint au directeur de la SSR et de la TSR au sujet de la sous-représentation des événements culturels, politiques et économiques de la Berne francophone dans leurs médias. Le CAF et le CJB ont reçu une copie de la plainte et observent l'évolution de la situation dans ce domaine.

Le 16 novembre 2007, les deux conseils ont demandé au Conseil-exécutif une étude statistique sur la représentation des francophones dans l'administration cantonale bernoise. Ils ont précisé qu'ils souhaitaient des informations sur le nombre de cadres francophones pour chaque classe de traitement et pour chaque direction, afin de connaître la situation de la représentation des francophones dans l'administration. L'étude statistique concerne autant l'administration centrale que les services décentralisés de l'administration de la région Seeland-Bienne-Jura bernois.

En décembre 2007, Maxime Zuber, président de la Députation francophone du Grand conseil bernois, interpelle le CAF et le CJB sur l'inégalité de traitement des femmes en Suisse romande et dans le canton de Berne concernant les prestations de mammographie et du vaccin contre le cancer du col de l'utérus. Alertés, les deux conseils sont intervenus auprès de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), afin de lui demander de mettre en place dans les meilleurs délais un programme cantonal de vaccination contre le virus responsable du cancer du col de l'utérus et d'étendre au reste du canton les prestations de mammographie du projet-pilote mis en place dans le Jura bernois. La SAP a répondu favorablement en s'engageant à introduire un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus. Par contre, elle souhaite attendre les résultats du projet-pilote avant de généraliser le dépistage du cancer du sein au reste du canton.

11. COLLABORATION AVEC LE FORUM DU BILINGUISME

Ayant perçu les possibilités de synergie entre les deux institutions, le CAF et le Forum du bilinguisme ont décidé d'emménager dans un bâtiment commun situé au Faubourg du Lac 45, à Bienne, dès le 1^{er} avril 2007. Le bâtiment en question abritait l'ancienne Ecole cantonale d'administration et des transports, qui a été rattachée à l'Ecole supérieure de commerce par la suite. Les travaux liés au réaménagement des nouveaux locaux ont été la première occasion de collaboration entre les deux entités.

Le 15 mai, l'inauguration des locaux communs - désormais baptisés "Maison du bilinguisme" - a été un événement marquant organisé conjointement. Plus d'une centaine d'invités ont participé à cette manifestation officielle et festive qui a donné l'occasion de présenter les nouvelles équipes engagées dans les deux institutions depuis le 1^{er} janvier 2007, ainsi que les membres du CAF et du Conseil de fondation du Forum du bilinguisme. Une conférence de presse, organisée le matin de l'inauguration, a rencontré un important succès médiatique.

Le premier dossier traité en commun fut celui de « l'affaire Cablecom ». En effet, en début d'année 2007, le câblo-opérateur Cablecom a planifié le passage de la télévision analogique à la télévision numérique en supprimant des chaînes francophones et d'autres langues latines de l'offre analogique sans donner une véritable information au public et sans aucune compensation. Suite à cet événement, les réactions de la communauté francophone biennoise ainsi que des autres communautés latines qui y vivent ont été très vives. Le Forum du bilinguisme a appuyé leurs revendications et, appuyé par le CAF, a rencontré les responsables de Cablecom le 4 avril 2007. A l'issue de nombreuses négociations qui ont également impliqué la ville de Bienne et la Confédération, Cablecom a décidé de répondre favorablement aux demandes des communautés latines de Bienne et de tenir compte du caractère bilingue de la ville de Bienne en mettant en place un programme d'investissement

important, afin d'élargir la bande passante. Dans ce cas, la solution trouvée fut un succès et les attentes des francophones furent satisfaites.

A la fin de l'été 2007, le Forum a organisé la Journée européenne des langues à Berne et à Bienne, qui a eu lieu le 22 et le 26 septembre de la même année. Le CAF a été convié à la manifestation et a participé activement à un débat autour de la problématique "bilinguisme et politique".

Le 20 décembre, la société de rédaction de Canal 3 a interpellé le CAF pour le sensibiliser à la promotion du bilinguisme au sein du média mentionné. Le CAF a transmis une copie du dossier au Forum et le cas, qui est en cours de traitement, sera étudié par les deux organes.

Le 24 décembre 2007, le CAF et le Forum du bilinguisme ont rédigé une lettre à l'intention du Marketing de la ville de Bienne, afin d'améliorer dans une large mesure le bilinguisme dans le cadre de la Foire de Bienne.

En tous les cas, la proximité des deux institutions a permis un échange d'information précieux et enrichissant sur les dossiers en cours dans chacune d'elles.



12. INFORMATIONS GENERALES

Le 30 mai 2007, à la salle communale d'Evilard, le CAF a eu l'honneur de recevoir M. Perrenoud, conseiller d'Etat, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale et président de la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes. Dans le cadre des réflexions de l'Assemblée interjurassienne en cours, le CAF lui a fait part de ses inquiétudes quant à la participation de la communauté francophone de Bienne dans le processus de réflexion. Durant la même séance, le CAF a également accueilli Michel Schwob, vice-chancelier du canton de Berne, qui a fait un exposé au sujet du projet de redéfinition des cercles électoraux dans le canton de Berne. La question centrale pour le CAF était d'avoir des informations sur le maintien ou non de la garantie de sièges pour les francophones dans le cercle électoral du Seeland.

En août 2007, le CAF a écrit à une cinquantaine d'acteurs du domaine de la politique, de la formation, de la culture et du monde associatif en général, afin de leur présenter brièvement ses activités et de leur proposer une entrevue s'ils souhaitent avoir plus d'informations. Dans ce cadre, une délégation du CAF s'est présentée au Bureau du Conseil de ville, à Bienne, à l'assemblée municipale d'Evilard et à la réunion annuelle des sociétés locales d'Evilard.



Formée des députées et députés du Jura bernois et de Bienne romande, la Députation défend au Grand Conseil, organe législatif du canton de Berne, les intérêts du Jura bernois et de la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland. Elle se réunit en séance avant chaque session, soit cinq fois par année. Le CAF – comme le CJB – est invité à y déléguer sa présidente ou, en cas d'empêchement, son vice-président qui siègent à titre consultatif. En 2007, le CAF a été représenté lors de chacune des cinq séances.

13. STATISTIQUES ²¹

Les séances plénières du CAF ont été au nombre de 4 en 2006 et de 6 en 2007. En 2007, le taux de participation aux séances plénières du CAF a été de 88%, un indice positif.

Le Bureau du CAF a organisé 8 séances en 2006 et 9 séances en 2007. Le taux de présence aux séances est de 91%, ce qui peut être considéré comme un excellent indicateur de motivation de ses membres.

La Délégation pour la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) s'est réunie 2 fois en 2006 et 10 fois en 2007. Le taux de participation y est de 83%, très élevé également.

La Section des affaires culturelles (SAC) s'est réunie 1 fois en 2006 et 9 fois en 2007. Son taux de participation est de 82%, également très satisfaisant.

14. CONCLUSION

Au début de l'année 2007, le CAF s'est fixé les objectifs suivants :

1) Affirmer et consolider la position du CAF dans la région et au-delà.

Grâce à la tournée qu'il a effectuée afin de présenter ses activités et les contacts qu'il a noués avec différents organes régionaux, le CAF a trouvé sa place et se sent reconnu dans sa région. Il est actuellement considéré comme le porte-parole légitime de la communauté francophone du district de Bienne. Les conférences de presse du CAF ont été relayées par les médias régionaux. Lorsque les thèmes soulevés étaient importants, les médias francophones et alémaniques d'importance nationale, comme le Temps et le Bund, ont commenté les activités du CAF et les enjeux qui le concernaient.

2) Rédiger un concept de communication, comprenant notamment la création :

- a. d'un logo
- b. d'un site internet
- c. d'un concept d'information pour sensibiliser les partis politiques de la région l'Association Bienne-Seeland, la Conférence des maires et d'autres instances.

Le CAF a adopté un logo, une ligne graphique et a mis en place un site internet à l'adresse www.caf-bienne.ch. Il est entièrement satisfait du résultat et de son rapport qualité/prix. Toutefois, la mise en place de ce projet a été gourmande en temps !

Le concept de communication du CAF a été validé par le CAF lors de son plénum du 31 octobre 2007. Il constitue un outil de travail précieux.

3) Renforcer les liens avec le CJB aux niveaux des présidences, des assemblées plénières, des secrétariats généraux, des bureaux, des sections et délégations.

Le CAF et le CJB ont renforcé leurs liens à travers leurs différents projets communs. Les sections « Culture » et « Affaires culturelles » du CJB et du CAF se sont réunies une fois alors que les sections « Instruction publique » et « DECOO » des deux conseils se sont rencontrées de nombreuses fois durant l'année 2007. De même, deux séances plénières communes ont réuni les deux conseils, la première à la Neuveville le 28 mars 2007 et la

²¹ Les statistiques détaillées se trouvent dans les annexes

seconde à Bienne, le 31 octobre 2007. De plus, la collaboration au niveau des secrétariats des conseils est étroite et régulière²².

4) Participer au processus de consultation concernant la conception de politique culturelle générale Bienne-Jura bernois.

Durant le premier semestre 2007, le CJB a élaboré un concept culturel pour le Jura bernois et a consulté le CAF à ce sujet, qui en a pris connaissance et a fait ses remarques. Dans celui-ci, il souligne sa volonté de coopérer avec les institutions culturelles biennoises, en particulier avec celles qui ont un caractère francophone. Le CAF se réjouit des dispositions prises par le CJB et salue sa volonté de coopération. 23

5) Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans les écoles professionnelles.

En 2007, la Direction de l'instruction publique a mis sur pied le projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB). La première version de l'organisation du projet ne comprenait pas de représentation biennoise. Estimant que le projet de restructuration du Centre de formation professionnelle du Jura bernois pourrait avoir des incidences sur l'offre de formation de la région biennoise, le CAF a demandé de participer au groupe de pilotage et au groupe de projet, avec succès. Le CAF souhaite, en effet, que les décisions prises ne mettent pas en péril le bilinguisme des écoles professionnelles biennoises ainsi que l'offre de places d'apprentissage pour les francophones. Le projet est actuellement en cours. Le CAF est très satisfait de la présence biennoise dans les deux groupes de travail.

6) Soutenir et promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne.

Durant le deuxième semestre 2007, le CAF a élaboré un projet de lignes directrices, afin de préciser son rôle et les visées de sa participation politique dans le domaine culturel. Ce document est actuellement en consultation auprès des partenaires du CAF. Par ailleurs, le conseil a préavisé les subventions culturelles pour les projets destinés au district bilingue de Bienne qui lui ont été soumis pour un montant de 291'500 francs. Il a activement soutenu une modification de la clé de répartition des subventions accordées à la Fondation pour le théâtre d'expression française (FTEF) demandant que la participation cantonale passe de 20 à 40%, cela en vertu du principe du traitement d'égalité. Le CAF se réjouit d'avoir été entendu, puisqu'une option du nouveau concept culturel cantonal propose une clé de financement de 40% en faveur des institutions de portée suprarégionale ou régionale situées dans une ville dès 2012, reconnaissant ainsi le bien-fondé de la demande du CAF.

7) Etablir une collaboration active avec le Forum du bilinguisme pour la sauvegarde et le maintien du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.

La collaboration avec le Forum du bilinguisme s'est enrichie de nouveaux dossiers au fur et à mesure de l'année 2007. L'échange d'informations entre les deux institutions est devenue régulière et a apporté une contribution significative à l'avancement de certaines affaires traitées par le CAF. Inversement, le soutien du CAF à certains projets du Forum permet de promouvoir les intérêts de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.

Le CAF constate avec satisfaction qu'il a atteint, dans une large mesure, les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2007.

²² Les chapitres 8 et 9 font état des résultats positifs de cette collaboration.

²³ Cf. chap. 9, p. 20



Moyens d'action et perspectives

En 2007, il s'est avéré que la charge de travail du secrétaire général a été sous-évaluée. La surcharge a pu être absorbée en effectuant des heures supplémentaires, en reportant les vacances 2007 sur 2008 et en transférant une partie des tâches vers les membres du Bureau du CAF en particulier. Reconnaisant que le degré d'occupation du secrétaire général avait été sous-estimé, la Chancellerie cantonale a accepté de l'augmenter de 50% à 70% depuis fin 2007. Elle a également accepté d'engager une adjointe au secrétaire général depuis le 1^{er} mai 2007 à un degré d'occupation de 20%. Ainsi le CAF est doté, pour les mois à venir, d'un secrétariat général solide et efficace. Il est reconnaissant à la Chancellerie cantonale d'avoir répondu favorablement à sa demande.

Malgré les succès obtenus, le CAF est limité dans son champ d'action par le cadre légal, notamment en matière culturelle, puisqu'il n'a pas de compétence de décision, mais un droit de préavis et de proposition. Or, dans quelques cas, le préavis du CAF était différent de la proposition de subvention en faveur de projets culturels faite par l'Office de la culture. Ce dernier n'a pas suivi la proposition du CAF. Les raisons évoquées pour les refus n'étaient pas d'ordre budgétaire, mais plutôt liées à des critères d'attribution de subvention. Le CAF espère qu'en précisant son rôle et le sens de sa participation politique grâce à ses lignes directrices, il verra ses propositions entendues. Il veillera, d'ailleurs, à faire le meilleur usage de son droit de proposition.

Dans le domaine de la formation, le CAF possède des compétences décisionnelles partagées avec le CJB. S'il apparaît clairement que l'influence du CAF au sujet de projets d'harmonisation tels que Harmos ou le Plan d'études romand (PER) ne peut être que réduite, le CAF peut certainement faire valoir ses prises de position dans les projets régionaux tels que la « Conception d'un Centre de formation professionnelle du Jura bernois ». Grâce à un dialogue constructif établi d'une part avec les représentants du CJB et, d'autre part, avec le consultant responsable du projet de restructuration et les autorités cantonales, le CAF espère que les besoins de la région biennoise seront compris et respectés. De plus, en soutenant des projets locaux tels que AJIR – soutien qui a rencontré un certain succès – ou des structures telles que l'APESE, le CAF joue pleinement son rôle. En effet, il relaie auprès des autorités cantonales les besoins de la population francophone du district bilingue de Bienne.

Dans le cadre des consultations officielles, le CAF s'est maintes fois exprimé en faveur des francophones principalement. Il est difficile d'évaluer l'impact de ses prises de position si l'on considère le nombre élevés d'organes consultés en même temps. Cependant, aucun doute ne subsiste quant à l'importance du regard porté par le CAF sur les différents textes de loi qui lui sont soumis. Chacune de ses prises de position reflète les préoccupations de la population francophone. Sa vigilance, lors des consultations qui lui sont soumises, constitue une sorte de garantie que les intérêts des francophones seront relayés.

Il est à relever que la ville de Bienne et la commune d'Evilard n'ont jamais consulté le CAF en 2006 et en 2007, bien que l'article 5 de l'OSTP, l'alinéa 1 de l'article 5 du règlement du CAF de la ville de Bienne et l'alinéa 3 de l'article 41 du règlement de la commune d'Evilard le permettent. Il apparaît cependant clairement que les deux communes sont parfaitement informées des travaux du CAF et y sont attentives. Des membres des deux organes exécutifs respectifs siègent au sein du Conseil. Il est certain que le CAF constitue un interlocuteur important, voire un facilitateur dans les domaines qui concernent les francophones.

La mise en œuvre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) constitue, pour notre région, un nouveau défi. Dans cette perspective, et d'entente avec les autorités des deux communes du district, le CAF veillera à ce que les intérêts de la population francophone soient bien représentés au sein de la future Conférence régionale Jura bernois-Bienne-Seeland.

Les rapports intermédiaires 1 et 2 de l'Assemblée interjurassienne ont été présentés lors des conférences de presse qui ont eu lieu respectivement le 7 mars 2007 et le 18 février 2008 à Moutier. Le CAF en a pris acte et il a appuyé la ville de Bienne dans sa volonté de participer à la réflexion en cours à l'AIJ. Or une présence biennoise à l'AIJ, même à titre d'observatrice, n'est pas possible, en vertu du mandat qui lui a été conféré²⁴. Toutefois l'avenir de la communauté francophone biennoise suscitera de profondes réflexions selon les propositions présentées dans le rapport final de l'AIJ, dont la parution est prévue en octobre 2008. Il s'agit-là d'un enjeu majeur pour le CAF, qui ne manquera pas, d'entente avec les conseils municipaux des deux communes du district bilingue de Bienne, de faire valoir les intérêts de la population francophone du district bilingue de Bienne.

²⁴ Mandat du 7 septembre 2005

15. SCHLUSSBETRACHTUNG

Der RFB hat sich Anfang 2007 folgende Ziele gesetzt:

1) Festigen und konsolidieren der Stellung des RFB innerhalb und ausserhalb der Region

Der RFB hat sich dank einer Tournee, an der er seine Tätigkeiten vorgestellt hat, sowie dank der Kontakte, die er mit verschiedenen regionalen Organen geknüpft hat, in der Region positionieren können. Er gilt heute als legitimes Sprachrohr der französischen Sprachgemeinschaft des Amtsbezirks Biel. Die Pressekonferenzen des RFB wurden von den regionalen Medien übertragen, und auch die nationalen Medien, wie z.B. *Le Temps* oder *Der Bund*, haben über die Tätigkeiten des RFB berichtet, wenn die aufgegriffenen Themen von gewisser Bedeutung waren.

2) Verfassen eines Kommunikationskonzepts mit u.a. folgenden Punkten:

- a. Gestalten eines Logos
- b. Gestalten eines Internetauftritts
- c. Erarbeiten eines Informationskonzepts zur Sensibilisierung der politischen Parteien in der Region, des Vereins Seeland.Biel/Bienne, der Gemeindepräsidentenkonferenz und weiterer Instanzen

Der RFB hat ein Logo und ein Erscheinungsbild verabschiedet und unter www.caf-bienne.ch eine Website eingerichtet. Er ist mit dem Ergebnis und dem Kosten/Preis-Verhältnis absolut zufrieden. Dieses Projekt hat jedoch zu einer beträchtlichen Mehrarbeit geführt.

Der RFB hat das Kommunikationskonzept, das ein wertvolles Arbeitsinstrument darstellt, an seiner Plenarsitzung vom 31. Oktober 2007 genehmigt.

3) Stärkung der Beziehungen mit dem Bernjurassischen Rat (BJR) auf der Ebene der Präsidien, der Plenarversammlungen, der Generalsekretariate, der Büros sowie der Ausschüsse und Delegationen

Der RFB und der BJR haben ihre Beziehungen mittels verschiedener gemeinsamer Projekte gestärkt. Die Kulturausschüsse des RFB und des BJR sind einmal zusammengekommen, und die beiden Bildungsausschüsse haben sich 2007 mehrmals getroffen. Ausserdem fanden zwei Plenarversammlungen der beiden Räte statt: am 28. März 2007 in Neuenstadt und am 31. Oktober 2007 in Biel. Die Zusammenarbeit der beiden Generalsekretariate ist ebenfalls eng und regelmässig. Die positiven Ergebnisse dieser Zusammenarbeit sind in Kapitel 8 und 9 umschrieben.

4) Teilnahme am Konsultationsverfahren bezüglich des allgemeinen kulturpolitischen Konzepts Biel – Berner Jura

Im ersten Halbjahr 2007 hat der BJR ein Kulturkonzept für den Berner Jura ausgearbeitet. Er hat den RFB in diesem Zusammenhang konsultiert. Dieser hat das Konzept zur Kenntnis genommen und einige Anregungen formuliert. Der BJR unterstreicht in diesem Konzept seinen Willen nach einer Zusammenarbeit mit den Bieler Kultureinrichtungen, insbesondere mit denen, die einen frankophonen Charakter haben. Der RFB begrüsst diese Bereitschaft zur Zusammenarbeit zwischen dem Berner Jura und Biel in diesem Bereich.²⁵

²⁵ Vgl. Kap. 9, S. 20

5) Unterstützen eines Ausbaus des französischsprachigen Bildungsangebots im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, insbesondere an den Berufsschulen

Die Erziehungsdirektion hat 2007 das Projekt für ein bernjurassisches Berufsbildungszentrum, das Centre professionnel du Jura bernois (CPJB), auf die Beine gestellt. Die erste Fassung der Projektorganisation enthielt keine Bieler Vertretung. Da der RFB der Ansicht war, dass das Projekt zur Umstrukturierung des Berufsbildungszentrums Berner Jura Auswirkungen auf das Bildungsangebot in der Region Biel haben könnte, hat er erfolgreich darum gebeten, in der Steuerungsgruppe sowie in der Projektgruppe vertreten zu sein. Im Bewusstsein, dass die Region Biel und der Berner Jura eine Mikroregion bilden, wünscht der RFB, dass die Beschlüsse weder die Zweisprachigkeit der Bieler Berufsschulen noch das Lehrstellenangebot für Französischsprachige gefährden. Das Projekt läuft derzeit, und der RFB ist sehr befriedigt, dass Biel in den beiden Arbeitsgruppen vertreten ist.

6) Unterstützen und fördern der frankophonen Kultur im zweisprachigen Amtsbezirk Biel

Der RFB hat im zweiten Halbjahr 2007 einen Entwurf für Richtlinien erarbeitet, in denen seine Rolle und die Absichten seiner politischen Mitwirkung im Bereich der Kultur präzisiert werden. Dieses Dokument befindet sich zurzeit bei den RFB-Partnern in der Vernehmlassung. Der RFB hat im Übrigen zu Kulturbeiträgen im Gesamtbetrag von 291'500 Franken, die ihm für Projekte im Amtsbezirk Biel vorgelegt wurden, Stellung genommen. Er hat aktiv eine Änderung des Verteilschlüssels für die Beiträge an die Theaterstiftung Fondation pour le théâtre d'expression française (FTEF) unterstützt, indem er verlangte, dass die kantonale Beteiligung aufgrund des Gleichbehandlungsgrundsatzes von 20 auf 40 Prozent erhöht werde. Der RFB nimmt mit Genugtuung zur Kenntnis, dass seinem Wunsch entsprochen wurde. Das neue kantonale Kulturkonzept sieht nun als Option für Einrichtungen von regionaler oder überregionaler Bedeutung, die in einer Stadt liegen, ab 2012 einen Finanzierungsschlüssel von 40 Prozent vor. Dies kann als Anerkennung der Begründetheit des Antrags des RFB betrachtet werden.

7) Aufbau einer aktiven Zusammenarbeit mit dem Forum für Zweisprachigkeit, um die Zweisprachigkeit im zweisprachigen Amtsbezirk zu bewahren

Die Zusammenarbeit mit dem Forum für die Zweisprachigkeit wurde im Laufe des Jahres 2007 immer wieder mit neuen Dossiers angereichert. Der Informationsaustausch zwischen den beiden Institutionen findet nun regelmässig statt, und er hat einen wesentlichen Beitrag geleistet, dass einige Geschäfte, die der RFB zu behandeln hatte, vorankommen konnten. Im Gegenzug dazu hat die Unterstützung des RFB bei einigen Projekten des Forums geholfen, die Interessen der frankophonen Sprachgemeinschaft im zweisprachigen Amtsbezirk Biel zu fördern.

Der RFB stellt mit Genugtuung fest, dass er die Ziele, die er sich für 2007 gesetzt hatte, erreicht hat.



Handlungsmöglichkeiten und Perspektiven

2007 zeigte sich, dass die Arbeitslast des Generalsekretärs unterbewertet worden war. Die Mehrarbeit konnte mit Überstunden, mit einem Übertrag des Ferienanspruchs 2007 auf das Jahr 2008 sowie mit einer Übertragung gewisser Arbeiten v.a. an die Mitglieder des RFB-Büros aufgefangen werden. Die Staatskanzlei erkannte, dass der Beschäftigungsgrad des Generalsekretärs zu tief angesetzt worden war, und stimmte einer Erhöhung von 50 auf 70 Prozent per Ende 2007 zu. Sie erklärte sich ebenfalls damit einverstanden, dass der Generalsekretär am 1. Mai 2007 eine Assistentin mit einem Beschäftigungsgrad von 20 Prozent erhielt. Der RFB ist nun für die kommenden Monate mit einem soliden und effizienten Generalsekretariat ausgestattet. Er ist der Staatskanzlei dankbar, dass sie seinem Ersuchen nachgekommen ist.

Trotz der erzielten Erfolge ist der RFB durch den vorgegebenen gesetzlichen Rahmen in seinem Handlungsspielraum eingeschränkt, dies vor allem im Kulturbereich, weil er über keine Entscheidungsbefugnisse verfügt und nur ein Antrags- und Stellungnahmerecht hat. In einigen Fällen wich die Meinung des RFB jedoch vom Subventionsantrag des Amts für Kultur (AK) zugunsten von Kulturprojekten ab. Das AK ist dem Antrag des RFB nicht gefolgt. Die angeführten Gründe für die Ablehnung waren nicht finanzieller Art, sondern hingen mehr mit den Kriterien der Beitragszuteilung zusammen. Der RFB hofft, dass dank der Richtlinien, in denen seine Rolle und der Sinn seiner politischen Mitwirkung näher erläutert werden, seine Anträge in Zukunft gehört werden. Er wird im Übrigen darauf achten, sein Antragsrecht besser einzusetzen.

Im Bildungsbereich verfügt der RFB gemeinsam mit dem BJR über Entscheidungsbefugnisse. Obwohl klar ist, dass der Einfluss des RFB auf Harmonisierungsvorhaben (wie z.B. HarmoS oder Westschweizer Lehrplan) nur gering sein kann, so kann der RFB seine Stellungnahmen sicher im Rahmen regionaler Projekte, wie z.B. bei der Restrukturierung des bernjurassischen Berufsbildungszentrums, zur Geltung bringen. Dank des konstruktiven Dialogs mit den Vertretern des BJR einerseits und dem projektverantwortlichen Berater und den kantonalen Behörden andererseits hofft der RFB, dass die Bedürfnisse der Region Biel verstanden und respektiert werden. Der RFB kommt seiner Rolle ausserdem voll nach, wenn er lokale Projekte unterstützt, wie z.B. das Projekt AJIR, das einen gewissen Erfolg feiern konnte. So macht er sich denn auch bei den kantonalen Behörden für die Bedürfnisse der französischsprachigen Bevölkerung des Amtsbezirks Biel stark.

Der RFB hat sich im Rahmen der amtlichen Vernehmlassungen mehrfach v.a. zugunsten der Französischsprachigen ausgesprochen. Es ist aber schwierig, die Wirkung seiner Stellungnahmen zu beurteilen, wenn man die grosse Zahl der Organe berücksichtigt, die gleichzeitig konsultiert werden. Kein Zweifel besteht hingegen in Bezug auf die Bedeutung, die der RFB den ihm vorgelegten Rechtserlassen beimisst. Jede seiner Stellungnahmen widerspiegelt die Sorgen und Anliegen der französischsprachigen Bevölkerung. Seine Aufmerksamkeit bei den Vernehmlassungen stellt eine Art Garantie dar, dass die Interessen und Anliegen der Französischsprachigen Berücksichtigung finden.

Die Stadt Biel und die Gemeinde Leubringen haben den RFB weder 2006 noch 2007 konsultiert, obwohl dies gemäss Artikel 5 SStV, Artikel 5 Absatz 1 des RFB-Reglements der Stadt Biel und Artikel 41 Absatz 3 des Reglements der Gemeinde Leubringen möglich wäre. Es scheint jedoch, dass die beiden Gemeinden bestens über die Arbeiten des RFB informiert sind und diese aufmerksam verfolgen. Mitglieder beider Gemeindeexekutiven sind auch Mitglied des RFB. Der RFB ist klar ein wichtiger Ansprechpartner, der in den Bereichen, die die Französischsprachigen betreffen, vieles erleichtern kann.

An einer Pressekonferenz vom 7. März 2007 in Moutier hat die Interjurassische Versammlung den ersten Zwischenbericht ihrer Ausschüsse «État des lieux» vorgestellt. Der RFB hat ihn zur Kenntnis genommen und die Stadt Biel in ihrem Bestreben unterstützt, an der in der IJV stattfindenden Reflexion teilnehmen zu können. Leider ist eine Bieler Präsenz in der IJV nicht möglich, auch nicht mit einem Beobachterstatus, da der Auftrag vom 7. September 2005 ausdrücklich erwähnt, dass die Studie nur die sechs jurassischen Bezirke umfasst. Dennoch wird die Zukunft der frankophonen Sprachgemeinschaft des Amtsbezirks Biel je nachdem, wie die Vorschläge aussehen, die im für Oktober 2008 vorgesehenen Schlussbericht der IJV enthalten sein werden, tiefgreifende Überlegungen nach sich ziehen. Für den RFB, der im Einklang mit den Gemeinderäten der beiden Gemeinden des Amtsbezirks Biel immer die Zukunft der französischsprachigen Bezirksbevölkerung vor Augen hat, wird dies eine der grössten Herausforderungen sein.

16. ANNEXES



Statistiques



Tous les règlements du CAF sont disponibles sur le site www.caf-bienne.ch rubrique « bases légales et documents »

Plénum		15	
		<i>Total des membres</i>	
14.06.2006	15	100.00%	
31.08.2006	14	93.33%	
25.10.2006	14	93.33%	
30.11.2006	14	93.33%	
07.02.2007	11	73.33%	
28.03.2007	11	73.33%	
30.05.2007	14	93.33%	
29.08.2007	12	80.00%	
31.10.2007	13	86.67%	
19.12.2007	14	93.33%	Nombre de séances 10
Moyenne		88.00%	

DECOO		5	
		<i>Total des membres</i>	
13.11.2006	4	80.00%	
28.11.2006	5	100.00%	
10.12.2007	5	100.00%	
05.02.2007	2	40.00%	
07.03.2007	4	80.00%	
05.04.2007	3	60.00%	
09.05.2007	5	100.00%	
24.05.2007	5	100.00%	
06.06.2007	5	100.00%	
19.09.2007	4	80.00%	
19.11.2007	4	80.00%	
17.12.2007	4	80.00%	Nombre de séances 12
Moyenne		83.33%	

Bureau		5	
		<i>Total des membres</i>	
03.07.2006	5	100.00%	
17.08.2006	5	100.00%	
19.09.2006	5	100.00%	
19.10.2006	5	100.00%	
26.10.2006	5	100.00%	
17.11.2006	5	100.00%	
18.11.2006	5	100.00%	
19.12.2006	5	100.00%	
18.01.2007	3	60.00%	
07.03.2007	5	100.00%	
29.03.2007	3	60.00%	
03.05.2007	5	100.00%	
24.05.2007	5	100.00%	
21.06.2007	5	100.00%	
16.08.2007	4	80.00%	
03.10.2007	4	80.00%	
21.11.2007	3	60.00%	Nombre de séances 17
Moyenne		90.59%	

SAC		5	
		<i>Total des membres</i>	
16.10.2006	4	80.00%	
17.01.2007	5	100.00%	
21.02.2007	5	100.00%	
12.03.2007	2	40.00%	
17.04.2007	5	100.00%	
22.05.2007	4	80.00%	
12.06.2007	4	80.00%	
14.08.2007	5	100.00%	
23.10.2007	4	80.00%	
21.11.2007	3	60.00%	Nombre de séances 10
Moyenne		82.00%	

Moyenne générale 86.00%